AVORTEMENT ILLÉGAL

Marx met fin aux poursuites contre le Dr Yvan Machabée

Fidèle à la position qu'avait prise son prédécesseur du Parti québecois, le ministre libéral de la justice du Québec, M. Herbert Marx, a annonce hier sa décision de suspendre indéfiniment les poursuites privées pour avortement illégal entreprises contre le Dr Yvan Machabée.

JOYCE NAPIER 19 (15.75)

Cependant, tout en ordonnant : l'arrêt définitif et sans recours des procédures contre le médecin de la rue Bélanger, le ministre a enjoint la Sûreté du Qué-· bec de faire enquête dans cette :: affaire. Il estime que les faits ré-¿ vélés à l'enquête préliminaire la 6 semaine dernière «semblent justifier un examen plus approfondi afin de déterminer si les blessures subies par la patiente ont? été causées par négligence criminelle * g o to be a not product to the

Le Dr Machabée était accusé d'avoir avorté une mineure enceinte de 19 semaines. L'hôpital Maisonneuve-Rosemont avait. refusé d'entreprendre l'opération à cause de l'état de grossesse avancé de la patiente.

La jeune femme avait été. transportée d'urgence à l'hôpital. L'avortement, semble-t-il. n'aurait pas été pratique completement et la jeune fille aurait souffert de perforations intestinales et de lacérations à l'utérus.

Le syndic de la Corporation m professionnelle des médecins du Québec, dont le Dr Machabée est membre, a reçu une plainte à ce sujet et se penchera sur la question. Il y a tout lieu de croire que la corporation fera enquête.*

La patiente a déjà intenté au civil une poursuite de \$193 677 en dommages contre le Dr Machabée. La cause est en suspens.

Le médecin a subi une enquête préliminaire devant le juge Roger Savard, de la Cour des sessions, la semaine dernière, au terme de laquelle le tribunal a décidé qu'il y avait matière à procès. Il ne restait plus qu'à faire signer l'acte d'accusation par le ministre pour permettre le procès, ce que M. Marx a refusé de faire. Il avait le dernier mot.

La défense satisfaite 👈 🧳

L'avocat du médecin. Me lean-Claude Hébert, ne cachait pas sa satisfaction hier. Lui-même avait écrit au ministre voilà deux semaines pour lui demander d'ordonner ce nulle prose-

Me Hébert a souligné toute-11 fois que son client allait collaborer avec la police dans « la mesure du possible». «On n'a rien à cacher », a-t-il déclaré.

Cette décision va certainement changer le cours d'une autre cause qui devait s'instruire à & une injonction pour empêcher Chicoutimi. Toujours par le la un CLSC de la région de mettre biais d'une plainte privée, un sur pied une clinique d'avorte-médecin d'un CLSC au Sague- ment. Le juge Philippe Harvey nay-Nord, le Dr Jean-Denis Bérubé, avait été traduit devant la Cour des sessions pour être accusé d'avoir pratiqué des avortements. C'est le 29 septembre prochain que le tribunal devrait annoncer la date de l'enquête préliminaire.

Les Drs Machabée et Bérubé sont les premiers médecins au Québec en 10 ans à être accusés d'avortement illégal. Dans le cas du Dr Machabée, il s'agissait, d'une plainte privée déposée par l'ancien boxeur Regie Chartrand, 53 ans, président et fondateur du mouvement anti-avortement «Combat pour la vie». Il avait tenté sans succès, par le moyen d'une autre plainte privée il y a plus d'un an, de faire traduire en justice le Dr Henry Morgentaler.

La plainte contre le Bérubé a été déposée par Hélène Harvey. 32 ans, une mère de famille de Saint-Ambroise, au Saguenay, membre d'un autre mouvement contre l'avortement, la «Coalition pour la vie Saguenay-Lac-St-Jean ».

L'avocat de ces deux plaignants, Me Gratien Duchesne, a soutenu lors d'une entrevue téléphonique, hier, qu'il conseillerait maintenant à Mme Harvey de s'adresser à M. Marx afin de connaître ses intentions. Si le ministre décidait d'émettre la même ordonnance pour le Dr Bérubé, d'expliquer l'avocat, qui. 2 on laisserait tomber la cause parce que ce ne serait qu'une: perte de temps et d'argent que de procéder».

> L'avocat du mouvement contre l'avortement avait même demandé cette semaine à la Cour supérieure d'Alma d'émettre devrait rendre une décision très

«Je ne comprends pas le point de vue du ministre, de dire Me Duchesne; il est inadmissible et incompréhensible. Nous sommes décus. Il se passe des choses non conformes à la loi et les gens sont choques; ils veulent intervenir. C'est le mandat qu'on m'a donné. Tout ce qu'on peut faire maintenant, c'est continuer à dire qu'on n'est pas d'accord. On ne va tout de même pas partir en guerre contre le ministre».

Dans un communiqué distribué aux médias, M. Marx explique qu'au cours des années 70. le Dr Morgentaler, qu'on accusait de pratiquer des avortements illégaux dans sa clinique de la rue Beaugrand, à Montréal,

avait été acquitté trois fois par un jury d'assises.

En décembre 1976, quelques semaines seulement après les élections, le Parti québécois, par l'intermédiaire du ministre de la Justice de l'époque, M. Marc-André Bédard, avait affirmé: «Il nous apparaît impossible d'obtenir un verdict de culpabilité lorsqu'un médecin qualifié fait face à une telle accusation.

À la même occasion, M. Bédard avait demandé au ministre fédéral de la l'ustice de modifier l'article du Code criminel sur l'avortement pour éviter ce genre de contradictions. La loi n'a pas encore été amendée 🖫 🎎 🛒

Dix ans et un gouvernement. plus tard. M. Marx réitère cette position en souligant que le gouvernement provincial n'a pas change d'avis.

Rappelons également que la Cour suprême du Canada se prononcera d'ici à deux ans sur la question de l'avortement; elle déterminera si la loi fédérale est inconstitutionnelle comme le soutiennent les avocats du Dr Morgentaler.

Morgentaler se rélouit

Interrogé hier au téléphone par LA PRESSE, le Dr Morgentaler, pionnier de la lutte pour l'avortement libre au Canada, a ainsi exprimé sa joie: «Je pense que M. Marx a fait ce qu'il devait faire. C'est une habile manoeuvre politique. Mes trois procès sont la preuve que la loi fédérale sur l'avortement ne peut plus désormais être appliquée et doit donc être changée. »

«La question de l'avortement au Québec, a-t-il ajouté, me semblait morte de sa belle mort après mes procès. Mais il y a quelques fanatiques qui veulent encore la raviver.

s'est déplacé vers le nord-est, a fait savoir le service national de météo, mais les séquelles laissées par les 30 cm de pluie qui les ont accompagnés demeurent toujours visibles dans ces deux États, où plusieurs autoroutes ont été inondées et fermées à la circulation, et où des barrages ont été rompus et des écoles fermées, pendant que l'eau s'engouffrait dans les sous-sols des édifices.

Le département des Ressources naturelles du Michigan a lancé un avertissement contre une possible contamination de l'eau par des rejets domesti-

ques », a expirque un porteparole du département.

Les habitants des régions touchées ont été avertis d'éviter tout contact avec les eaux des inondations.

Seize comtés du Michigan ont été déclarés zones sinistrées par le gouverneur James I. Blanchard: Assault

Neuf barrages ont été rompus depuis le début des pluies et 14 autres étaient menacés par les eaux gonflées, qui ont également emporté un pont important près de la communauté de Pentwater.

— d'après UPI

par téléphone vos certificats de dépôt garanti

Ce service est gratuit peù importe où vous habitez

ighter a control of the control of the section of the control of the

as campaigna 医脱离性 电影相互相处理 (1994年1986年2月1日本名

ans, intérêts payés annuellement

Chez nous, vous vous associez à la force économique Desiardins



Aniol (514) 355-2030 7-307-307-308 Charal (514) 668-5223 1-800-361-3803 Hull (819) 777-9119 1-800-567-6886 Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803 Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058 Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2880 Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-453-4792 Sherbrooks (819) 566-5667 1-800-567-6920

Designations 💉

La presse Samedi 13 sept: 86